



**Vos exigences,
nos garanties !**

Le LDA81 satisfait à toutes les exigences de l'arrêté du 1^{er} février 2010 et de la circulaire DGS/EA4/2010/448 du 21/12/2010 et aux arrêtés du 23/12/2013. Il vous assure en plus :

- un conseil personnalisé pour établir, avec vous, un plan d'échantillonnage pertinent
- une proximité nous permettant de répondre à vos besoins les plus urgents
- une alerte rapide à 5 jours en cas de dépassement des seuils
- une conservation prolongée des souches en cas d'enquête épidémiologique (6 mois)
- un diagnostic de votre installation, une aide à la tenue d'un carnet sanitaire, un conseil en cas de contamination
- des analyses complémentaires nécessaires à la gestion de la bonne qualité de votre eau : analyses physico-chimiques et microbiologiques (dont la recherche de germes totaux selon la norme NF EN ISO 6222 pour les TAR)
- Des prix attractifs.



LUTTE CONTRE LA LEGIONELLOSE

**Le laboratoire
départemental
d'analyses du Tarn...
Public Labos**

... le partenaire idéal

contact

32, rue Gustave Eiffel
81011 ALBI CEDEX 9
tél. : 05 63 47 57 75 • fax : 05 63 46 07 38
mél : lda@tarn.fr • lda.tarn.fr



accréditation
N°1-1097
portée disponible
sur www.cofrac.fr

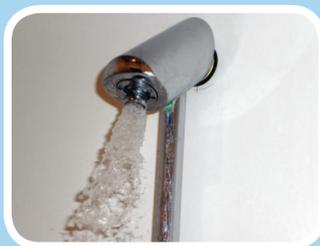
www.tarn.fr

lda.tarn.fr

Qui est concerné ?

Tous les établissements recevant du public disposant d'un système de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) collectif et dont les points d'usages sont susceptibles de créer des aérosols (douches, douchettes, bains à remous...) :

- **les établissements de santé** : hôpitaux, cliniques, établissements de soin...
- **les établissements sociaux et médico-sociaux** : maisons de retraite, ehpad, foyers spécialisés, logements collectifs, accueils de jour, pmi...
- **les établissements de tourisme** : hôtels, campings, gîtes, bases de loisirs, villages-vacances...
- **les établissements de loisirs** : piscines, stades, gymnases, salles de remise en forme, hammam, saunas, balnéo et spas en démonstration...
- **les établissements pénitentiaires** : maisons d'arrêt...
- **les établissements scolaires** : écoles, collèges, lycées, résidences universitaires, centres aérés...
- **les établissements possédant une tour aéro réfrigérante**



Legionelles et légionellose

Les legionelles sont des bactéries qui vivent dans l'eau et qui prolifèrent dans les réseaux qui leur offrent des conditions favorables : température entre 25 et 45°C, stagnation de l'eau, canalisations en fer ou en zinc...

Legionella pneumophila, responsable entre autre de la légionellose (maladie à déclaration obligatoire), est l'espèce la plus pathogène.



La contamination des individus se fait par inhalation de fines gouttelettes d'eau contaminée, diffusées en aérosols.



La surveillance des legionelles

L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des legionelles dans les réseaux d'ECS collectifs précise les dispositions réglementaires suivantes :

- la fréquence minimale d'analyses (1 par an) et le seuil de 1000 UFC/L de Legionella pneumophila
- les points du réseau à surveiller : production, stockage et distribution de l'ECS
- la fréquence des relevés de températures
- le choix d'un laboratoire accrédité pour les prélèvements et les analyses
- les risques encourus par le responsable de l'établissement en cas de non respect de celui-ci.



Le Laboratoire Départemental d'Analyses du Tarn-Public Labos, votre outil de surveillance idéal

Le Laboratoire Départemental d'Analyses - Public Labos - est un service du Département du Tarn.

Implanté à Albi, il est un acteur essentiel de la surveillance du risque legionelles dans le Tarn.

Accrédité COFRAC depuis plus de 15 ans pour les analyses de legionelles selon la norme NF T90-431, ainsi que pour les prélèvements, il vous propose son expérience et ses techniciens qualifiés, en laboratoire et au plus près de vous, sur le terrain.

Le LDA81 vous assiste pour la surveillance et le contrôle de votre réseau de distribution d'ECS.